

**RAPPORT D'ACTIVITE  
PORTANT SUR L'ANNEE 2014**

**RAPPORT D'ACTIVITE  
DE LA COMMISSION DE SURENDETTEMENT DE LA CHARENTE MARITIME**

*Rapport établi conformément à l'article L.331-12 du Code de la consommation<sup>1</sup>*

Préambule : la commission de surendettement de La Rochelle est compétente pour l'ensemble du département. Elle s'est réunie à 24 reprises au cours de l'année sous revue.

**Principaux éléments relatifs à l'activité de la commission**

Dépôts de dossiers et redépôts

2473 dossiers ont été déposés en 2014, enregistrant une hausse de 10 % sur son niveau de l'année précédente. Au niveau national la hausse est de 3,48 %.

Cette tendance est consécutive au changement de procédure introduit par la loi du 26 juillet 2013, applicable depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2014. En effet, alors qu'auparavant, certains dossiers étaient réexaminés d'office par les commissions, il n'est plus désormais procédé à de tels réexamens qu'à la demande des personnes concernées, ce qui se traduit par le dépôt d'un nouveau dossier.

Ces nouveaux dépôts représentent 40 % des dépôts, proportion en hausse de deux points par rapport à l'an passé (38 %) sur la même période. Au niveau national la proportion est de 42 %.

Le taux de redépôts suite à une suspension d'exigibilité s'établit à 8,2 %, alors qu'au niveau national il s'établit à 3,61 %.

Les incertitudes et les instabilités liées aux environnements professionnels et familiaux expliquent une fois de plus que certains plans se traduisent par des mesures de courte durée ou ne peuvent aller à leur terme. D'ailleurs, certains redépôts s'expliquent par les moratoires mis en place afin de laisser au débiteur le temps de vendre un bien immobilier.

Recevabilité et orientation

2323 dossiers ont été examinés en commission, en hausse de 9,9 %, et 119 dossiers ont été déclarés irrecevables (161 en 2013) malgré l'accroissement des dépôts.

1509 dossiers ont été orientés vers une procédure amiable, en hausse de 13 %.

726 dossiers ont été orientés vers la procédure de rétablissement personnel, en hausse de 2,1 %. Ce qui représente en Charente-Maritime 28,5 % des dossiers traités, part légèrement inférieure aux données nationales de 29,61 %.

Au-delà des irrecevabilités motivées par des situations inchangées dans le cadre d'un plan ou de mesures en cours, on relève des situations professionnelles non compatibles avec la procédure de surendettement : artisans, commerçants, autoentrepreneurs.

<sup>1</sup> « Chaque commission de surendettement des particuliers établit un rapport d'activité annuel. Ce rapport fait état de données statistiques sur le nombre des dossiers traités ainsi que les mesures prises ou recommandées par la commission. Il précise la typologie de l'endettement présentée dans ces dossiers et les difficultés de toute nature rencontrées dans leur traitement. Les rapports d'activité des commissions sont transmis à la Banque de France qui en présente la synthèse dans le rapport mentionné à l'article L. 143-1 du code monétaire et financier. »

Solutions amiables / mesures imposées ou recommandées / mesures d'effacement de dettes  
*(explication à donner sur la répartition des dossiers traités)*

La commission a validé 501 plans conventionnels, soit 23,4 % de moins qu'en 2013.

867 dossiers ont fait l'objet d'une demande de mise en place de mesures imposées ou recommandées.

470 mesures immédiates ont été élaborées.

Au total, la commission a traité 2456 dossiers, soit 6 % de plus qu'en 2013.

757 recommandations ont été homologuées par les juges, en hausse de 10,2 %. Ces derniers ont refusé 10 homologations contre 15 en 2013, soit une baisse de 33,3%.

28,5 % des dossiers traités ont fait l'objet de mesures d'effacement de dettes, contre 29,61 % au niveau national.

Mesures pérennes et mesures provisoires

1584 dossiers ont été clôturés de façon pérenne soit 63,7 %.

Sur 867 mesures imposées et recommandées 424 sont des suspensions d'exigibilité des créances soit 165 % de hausse par rapport à 2013, conséquence de la mise en place des mesures imposées immédiates.

S'agissant des mesures provisoires, elles ont concerné des débiteurs dont la situation personnelle devait évoluer, retour à l'emploi probable du fait de la profession exercée, sortie de l'indivision ou liquidation de la communauté et/ou vente du bien immobilier principal dans les cas de séparation ou de divorce, proximité de la date de liquidation de la retraite.

**Relations de la commission et de son secrétariat  
avec les autres acteurs de la procédure et avec des organismes tiers**

<b>Relations avec les parties prenantes de la procédure</b>	<b>Nombre de réunions<sup>2</sup></b>	<b>Objectif / Thème de la réunion</b>
Tribunal ou greffe du tribunal	1	Application loi de régulation des activités bancaires, points de jurisprudence.
Commission de coordination des actions de prévention des actions d'expulsion (CCAPEX)	1	Bilan annuel.
Organismes et les travailleurs sociaux (organismes à caractère social, CAF, FSL)	1 réunion	Concertation avec un représentant de la CAF de La Rochelle : rétablissement des APL après recevabilité des dossiers.
Rencontre avec l'UNCCAS dans le cadre de la convention nationale	4 réunions	1 assemblée générale et 42 personnes formées au surendettement en trois séminaires.
Associations de défense des consommateurs et des familles, caritatives ou d'aide aux personnes en difficulté financière	1 réunion	Participation à l'assemblée générale de l'association CRESUS.
Autres parties prenantes : Établissements de crédit de la place, huissiers, chargés de recouvrement, bailleurs...	1	Prise de contact et préparation formation des représentants des bailleurs sociaux : 3 personnes rencontrées.
Autres actions de concertation, d'information ou de formations effectuées (éducation nationale...)	0	

**Relations avec les Tribunaux :**

La réunion annuelle visait à évoquer avec les magistrats les mesures entrant en vigueur dans le cadre de la nouvelle loi et les conditions d'application, ainsi que certains aspects de jurisprudence.

**Relations avec la commission de coordination des actions de prévention des actions d'expulsion (CCAPEX) :**

Les deux commissions ont coopéré pour prévenir ou suspendre plus efficacement les actions d'expulsions des ménages surendettés.

La mise en œuvre de la loi ALUR n'a pas fait évoluer, à ce jour, les relations de la CCAPEX. En effet, depuis plusieurs années, la CCAPEX de la Charente Maritime est essentiellement un organe de réflexion et d'orientation. La gestion concrète des expulsions est du ressort des pôles territoriaux sur le logement.

---

<sup>2</sup> (organisées ou participation)

## Principales difficultés rencontrées dans la mise en œuvre de la procédure

### Principales difficultés rencontrées quant à l'application de dispositions de la procédure

- Échecs des négociations relatives aux modifications des prêts immobiliers
- Nombreuses contestations des Mesures Imposées ou Recommandées Immédiates
- Nombreuses contestations sur les recommandations en procédure de rétablissement personnel
- Les juges font remarquer l'extrême difficulté des procédures avec liquidation judiciaire
- L'orientation vers un accompagnement social est difficile à mettre en place faute de moyens dédiés pour les juges ou de ressources pour les collectivités locales pourtant sensibilisées sur ce point.

### Principales difficultés rencontrées au regard de la situation des personnes surendettées

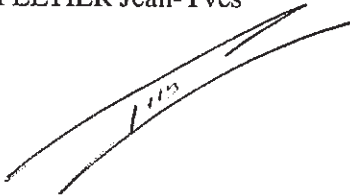
- Clôture des comptes bancaires des surendettés

### Principales difficultés rencontrées auprès des créanciers ou avec d'autres acteurs de la procédure

- Refus d'effacement des dettes de loyer par les bailleurs privés et certaines OPHLM.

Date : 11-02-2015

Secrétaire de la Commission  
M PELTIER Jean-Yves



Président de la Commission  
Mme ABOLLIVIER Béatrice



**Annexe n°1 du rapport d'activité**  
**Données d'activité 2014<sup>3</sup>**

	2013	2014	Variation en %
<b>Dossiers déposés (en nombre)</b>	<b>2248</b>	<b>2473</b>	<b>10.0</b>
Dont proportion de redépôts (en% sur 9 mois de janvier à septembre)	38%	40%	.
Dont proportion de redépôts suite à une suspension d'exigibilité (en % sur 9 mois de janvier à septembre)	.	8.2%	.
<b>Dossiers soumis pour examen de recevabilité (en nombre)</b>	<b>2113</b>	<b>2323</b>	<b>9.9</b>
Dossiers recevables (y compris dossiers jugés recevables)	1955	2215	13.3
Dossiers irrecevables (A)	161	119	-26.1
<b>Décisions d'orientation des commissions (en nombre)</b>	<b>2046</b>	<b>2235</b>	<b>9.2</b>
Vers une procédure de rétablissement personnel avec ou sans liquidation judiciaire (LJ)	711	726	2.1
Vers une procédure de réaménagement de dettes	1335	1509	13.0
<b>Mesures de rétablissement personnel (en nombre) (B)</b>	<b>621</b>	<b>694</b>	<b>11.8</b>
Recommandations d'effacement des dettes (PRP sans LJ)	593	672	13.3
Accords débiteurs sur les demandes d'ouverture d'une PRP avec LJ	28	22	-21.4
<b>Mesures de réaménagement des dettes (en nombre) (C)</b>	<b>1172</b>	<b>1368</b>	<b>16,7</b>
Plans conventionnels conclus	654	501	-23.4
Dont plans conventionnels conclus réglant l'intégralité de l'endettement (sur 9 mois d'avril à décembre 2014)	.	156	.
Dont plans conventionnels conclus présentant un prêt immobilier ou avec la présence d'un bien immobilier	.	48	.
Mesures imposées ou recommandées (avec MIRI)	518	867	67.4
Dont mesures imposées ou recommandées immédiates élaborées	.	470	.
Dont mesures imposées ou recommandées consistant en une suspension d'exigibilité	160	424	165,0
<b>Dossiers clôturés toutes phases (en nombre) (D)</b>	<b>299</b>	<b>222</b>	<b>-25.8</b>
<b>Autres sorties (E)</b>	<b>65</b>	<b>53</b>	<b>-18.5</b>
<b>Dossiers traités par les commissions (en nombre) (A+B+C+D+E)</b>	<b>2318</b>	<b>2456</b>	<b>6.0</b>
<b>Renvoi des dossiers par les juges aux commissions (en nombre)</b>	<b>15</b>	<b>10</b>	<b>-33.3</b>
<b>Recommandations homologuées par les juges (en nombre)</b>	<b>687</b>	<b>757</b>	<b>10.2</b>

<sup>3</sup> France métropole et hors métropole

### Structure de décision de la commission

	Données commission	Données région	Données nationales
<b>Part des dossiers clôturés avant orientation ou déclarés irrecevables (en % des dossiers traités)</b>	9.65%	11.44%	11.66%
<b>Part des dossiers orientés en PRP avec liquidation judiciaire ou ayant fait l'objet d'une recommandation de RP sans liquidation judiciaire (en % des dossiers traités)</b>	28.50%	30.89%	29.61%
<b>Part des plans conventionnels (en % des dossiers traités)</b>	20.40%	21.78%	15.91%
<b>Part des mesures imposées ou recommandées hors MIRI (en % des dossiers traités)</b>	16.16%	13.58%	17.34%
<b>Part des mesures imposées ou recommandées immédiates (en % des dossiers traités)</b>	19.14%	17.07%	20.96%
<b>Part des sorties diverses (en % des dossiers traités)</b>	6.15%	5.24%	4.53%
<b>Taux de solutions pérennes (en % sur 9 mois d'avril à décembre 2014)</b>	64.66%	71.54%	72.87%

**Annexe 2 du rapport d'activité**  
**Typologie de l'endettement**

<b>Type de dettes</b>	Encours des dettes en milliers €	Nombre total de dossiers	Nombre de dettes	Part dans l'endettement global	Endettement moyen en €	Dossiers concernés	Nombre moyens de dettes en unité
<b>Dettes financières</b>	74948,69	2014	9619	78.74%	37213,85	91.01%	4,78
<b>Dont Autres dettes financières</b>	1.419,77	1228	1545	1.49%	1.156,16	55.49%	1,26
<b>Dont Dettes financières consommation</b>	37552,39	1851	7419	39.45%	20287,62	83.64%	4,01
<b>Dont Dettes financières immobilières</b>	35976,53	353	655	37.80%	101916,5	15.95%	1,86
<b>Dettes de charges courantes</b>	8.290,46	1723	6395	8.71%	4.811,64	77.86%	3,71
<b>Autres dettes</b>	11939,91	1136	2425	12.54%	10510,48	51.33%	2,13
<b>Endettement global</b>	95179,06	2213	18439	100.0%	43009,06	100.0%	8,33